

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 07.12.2006

revue le : 07.12.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Melamine**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Colle
Glu
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkur-Park
Sieker Landstrasse 126
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre anti-Poisons
Service d'information toxicologique Tel.: +33-472116911

2 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)**
- **No CAS Désignation**
108-78-1 melamine
- **Code(s) d'identification**
- **No EINECS :** 2036154

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Aucun danger particulier à mentionner. Veuillez, néanmoins, respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 07.12.2006

revue le : 07.12.2006

Nom du produit Melamine

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Éviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
Ne pas respirer les poussières.
Éviter contact avec les yeux et la peau.
Éviter l'inhalation des vapeurs du produit chaud.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à sec et à température ambiante.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 07.12.2006

revue le : 07.12.2006

Nom du produit Melamine

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.
 Tenir hors de portée de toute flamme ou corps incandescent.
 Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**
 Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
 Protection préventive de la peau par un onguent
- **Protection respiratoire :**
 Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 A titre provisoire, filtre :
 Filtre P1.
 En cas de formation de vapeurs : protection respiratoire
- **Protection des mains :**
 Gants de protection.
 Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
 Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 Adapter le choix du matériel des gants aux autres substances utilisées
 Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:
 Caoutchouc nitrile
 Butylcaoutchouc
 Polychloroprène
 Caoutchouc fluoré (FKM)
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** formation de poussière et à ventilation insuffisant: Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

- | | |
|--|---|
| Forme : | poudre cristalline |
| Couleur : | blanc
incolore |
| Odeur : | faible, caractéristique |
| Modification d'état | |
| Point de fusion : | ~ 360°C |
| Point d'ébullition : | > 280°C
Sublimation
Décomposition |
| Point d'éclair : | > 280°C |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Le produit n'est pas inflammable. |

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 07.12.2006

revue le : 07.12.2006

Nom du produit Melamine

(suite de la page 3)

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.
- **Densité à 20°C:** 1,57 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 3,1 g/l
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** -1,14 log POW

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
De l'ammoniac se forme à des températures supérieures à 280° C.
- **Substances à éviter :**
Acides forts
Oxydants puissants
- **Réactions dangereuses** Réaction fortement exotherme avec les substances susmentionnées.
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Ammoniac
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
108-78-1 melamine
Oral LD₅₀ 3161 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Pas d'effet irritant, lors d'une opération mécanique prolongée ou répétée des rougeurs et de légères irritations peuvent cependant apparaître.
- **des yeux :** En cas d'opération mécanique (poussières), une irritation des yeux est possible.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Mutagénicité (test sur cellules de mammifères) : micronucléus négatif
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Non bio-dégradable.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Log POW < 0 - non lipophile, aucun potentiel d'accumulation biologique.
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
108-78-1 melamine
EC₅₀/48h > 2000 mg/l (daphnia magna)
EC₅₀/96h 940 mg/l (algae)
LC₅₀/96h > 3000 mg/l (poecilia reticulata)
- **Autres indications :** Peut être efficacement éliminé dans des stations d'épuration adéquates.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Selon VwVwS du 17.05.99, annexe 3

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 07.12.2006

revue le : 07.12.2006

Nom du produit Melamine

(suite de la page 4)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim
Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246
- **Contact :** Angelika Torges